

# Les Infos de Base

Mercredi 12 mars 2014  
volume 17, numéro 11  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 11 du 12 mars 2014. Les modifications apportées par L.Q. 2013, c. 32 et entrées en vigueur au 12 mars 2014 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 mars 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 11 du 12 mars 2014, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 10 du 8 mars 2014.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 27 mars 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 9 du 26 février 2014, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 8 du 22 février 2014.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2013.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 17 septembre 2013 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 6 du 12 mars 2014.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 mars 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 6 du 12 mars 2014.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 mars 2014 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2013.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 24 février 2014.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 24 février 2014 et contient maintenant 9 407 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Le *Code de procédure des assemblées* est à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels*, RLRQ, c. **R-9.2**, ann. II.

*Taux d'intérêt de l'annexe II*, Avis, (2014) 146 *G.O.* 1, 299.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Décret sur l'industrie des matériaux de construction*, RLRQ, c. **D-2**, r. 13, aa. 16.01, 17.03, intitulé de la section 19.00, 19.01, 19.01.1, 29.01.

## Dans ce numéro

1

### État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

2

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

3

Mise à jour des infobases via l'Internet

Quoi de neuf dans Accès Légal

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

*Décret modifiant le Décret sur l'industrie des matériaux de construction*, D. 253-2014 du 05-03-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 963, aa. 1-5.

*Règlement sur la division en groupes des producteurs d'ovins*, RLRQ, c. **M-35.1**, r. 243, a. 2, ann. 1.

*Règlement modifiant le Règlement sur la division en groupes des producteurs d'ovins*, Décision 10293 du 24-02-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 1001, aa. 1, 2.

*Règlement concernant la déclaration des associations patronales et syndicales de l'industrie de la construction*, RLRQ, c. **R-20**, A.M. 2014-001 du 25-02-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 965, nouveau.

*Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants*, RLRQ, c. **V-1.1**, A.M. 2014 du 28-02-14, (2014) 146 *G.O.* 2, 966, nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Loi sur le développement des exportations*, L.R.C. 1985, ch. **E-20**, a. 10.

*Loi d'exécution du budget de 2009*, L.C. 2009, ch. 2, a. 263.

*Loi sur la protection de l'information*, L.R.C. 1985, ch. **O-5**, annexe.

*Décret modifiant l'annexe de la Loi sur la protection de l'information*, DORS/2014-35 du 28-02-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 631, aa. 1-4.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur le développement des exportations*, L.R.C. 1985, ch. **E-20**.

*Règlement sur l'exercice de certains pouvoirs par Exportation et développement Canada*, DORS/94-410, aa. 4.1, 5, 6.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'exercice de certains pouvoirs par Exportation et développement Canada*, DORS/2013-227 du 06-12-13, (2013) 147 *Gaz. Can.* II, 3012, aa. 1-3.

*Loi sur les offices des produits agricoles*, L.R.C. 1985, ch. **F-4**.

*Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon (1990)*, DORS/90-231, annexe.

*Règlement modifiant le Règlement canadien sur le contingentement de la commercialisation du dindon (1990)*, DORS/2014-41 du 03-03-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 713, a. 1.

*Ordonnance sur les redevances à payer par les producteurs pour la commercialisation des dindons du Canada*, DORS/2002-142, a. 2.

*Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer par les producteurs pour la commercialisation des dindons du Canada*, DORS/2014-42 du 03-03-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 715, a. 1.

*Loi sur les pêches*, L.R.C. 1985, ch. **F-14**.

*Décret désignant le ministre de l'Environnement pour l'exécution et le contrôle d'application des paragraphes 36(3) à (6) de la Loi sur les pêches*, TR/2014-21 du 12-03-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 728, nouveau.

*Loi sur le pilotage*, L.R.C. 1985, ch. **P-14**.

*Règlement de l'Administration de pilotage de l'Atlantique*, C.R.C., ch. 1264, aa. 2, 4, 5-5.5, 12, intertitre précédant l'article 14, 14-15, 17-19, 20 (A), 21, 23, 24, intertitre précédant l'article 25.

*Règlement modifiant le Règlement de l'Administration de pilotage de l'Atlantique*, DORS/2014-36 du 28-02-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 639, aa. 1-12.

*Loi sur la radiocommunication*, L.R.C. 1985, ch. **R-2**.

*Règlement sur la radiocommunication*, DORS/96-484, aa. 2, 9, 10, 10.1, 15, 37, 52, 64 (F).

*Règlement modifiant le Règlement sur la radiocommunication*, DORS/2014-34 du 28-02-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 622, aa. 1-6, 9.

*Loi sur les douanes*, L.R.C. **1985 (2<sup>e</sup> suppl.)**, ch. **1**.

*Règlement sur les décisions anticipées en matière de classement tarifaire*, DORS/2005-256, aa. 10, 12, 13 (F).

*Règlement correctif visant le Règlement sur les décisions anticipées en matière de classement tarifaire*, DORS/2014-40 du 28-02-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 709, aa. 1-3.

*Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, L.R.C. **1985 (2<sup>e</sup> suppl.)**, ch. **32**.

*Règlement sur la capitalisation du régime de retraite de la Société canadienne des postes*, DORS/2014-38 du 28-02-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 696, nouveau.

*Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*, L.R.C. **1985 (3<sup>e</sup> suppl.)**, ch. **25**.

*Règlement de 1998 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative et sur les droits connexes*, DORS/99-122, titre, aa. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 12, 13 (F), 15, 16, 17, l'intertitre le précédant l'article 18, 19, 20, intertitre précédant l'article 22, 22, 23.

*Règlement modifiant le Règlement de 1998 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative et sur les droits connexes*, DORS/2014-39 du 28-02-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 702, aa. 1-16.

*Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*, L.C. **1989**, ch. **3**.

*Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports*, DORS/2014-37 du 28-02-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 654, nouveau.

*Loi sur la radiodiffusion*, L.C. **1991**, ch. **11**.

*Règlement sur la distribution de radiodiffusion*, DORS/97-555, a. 27.

*Règlement modifiant le Règlement sur la distribution de radiodiffusion*, DORS/2014-32 du 28-02-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 616, a. 1.

Loi sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus, L.C. 2011, ch. 10.

*Règlement sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus (Tunisie et Égypte)*, DORS/2011-78, aa. 9, 19, 47-51, 122, ann. 2.

*Règlement modifiant le Règlement sur le blocage des biens de dirigeants étrangers corrompus (Tunisie et Égypte)*, DORS/2014-33 du 28-02-14, (2014) 148 *Gaz. Can.* II, 618, aa. 1, 2.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Mise à jour des infobases via l'Internet

Nous lançons officiellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous utilisons un outil de nimbo-informatique nommé **Wuala de LaCie** (<http://www.wuala.com/>) pour livrer chez vous les infobases.

Cet outil permet :

- Un environnement **sécuritaire** (les serveurs sont situés en Suisse)
- Une mise à jour **instantanée** (vous obtenez les mises à jour des infobases dans l'heure où elles sont versées)
- Une mise à jour **automatisée** (aucune intervention humaine n'est requise)
- L'accès à nos nouveaux produits trop volumineux pour le DVD (Gazette du Canada depuis 1841)
- Une synchronisation unidirectionnelle (le partage se fait en sens unique : vous recevez les mises à jour des infobases du serveur Wuala, mais rien de ce qui est dans votre répertoire de synchronisation n'est partagé avec l'extérieur)

La tarification de lancement de la mise à jour WUALA est de 250\$ par année. Si vous choisissez de ne plus recevoir le DVD par la poste (72\$ par an), votre coût net ne sera que de 178\$ de plus

par an.

La mise à jour WUALA ne remplace pas celle par DVD. Cette dernière demeure pour tous ceux qui désirent la conserver.

Pour vous y abonner ou pour nous poser vos questions concernant ce produit, contactez-nous par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse [wuala@gaudet.qc.ca](mailto:wuala@gaudet.qc.ca).

Comme tous nos produits, la mise à jour WUALA est disponible en essai gratuit de 30 jours.

## Quoi de neuf dans Accès Légal

Les abonnés Wuala profitent désormais d'une *Infobase Gazettes du Canada Partie II* contenant le texte intégral des GCII depuis 1981.

Les GCII sont également disponibles depuis 1981 via le service web d'Accès Légal.